

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

**Présents** : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, **MM.** Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ.

**Absents-excuses** : **MM.** Jean-Marc MAZOU, Olivier MICHON, Yannick BIELLE (procuration à Sandrine BERSANS), Sarah LACAVE-PISTAA (procuration à Sébastien LACAVE-PISTAA), Xavier PIAT.

**Mme BERSANS** a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 avril 2025

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 2 procurations*

2°) Décision Modificative n°1

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçu un courrier de la préfecture appelant l'observation suivante : le résultat d'investissement (001) de l'exercice 2024 est excédentaire de 11 142,02euros.

Dans le budget primitif 2025, ce montant a été reporté en dépenses (D001)

Il faut donc modifier, par le biais d'une décision modificative et en conformité avec l'affectation des résultats 2024, l'affectation de ce montant dans le budget primitif 2025 comme suit :

**INVESTISSEMENT**

| Dépenses                                     |            | Recettes                                    |            |
|--|------------|---|------------|
| Article (Chap.) - Opération                  | Montant    | Article (Chap.) - Opération                 | Montant    |
| 001 (001) : Déficit d'investissement reporté | -11 142,02 | 001 (001) : Excédent d'investissement repor | 11 142,02  |
|  |            | 021 (021) : Virement de la section de fonct | -22 284,04 |
|  | -11 142,02 |   | -11 142,02 |

**FONCTIONNEMENT**

| Dépenses                                     |                   | Recettes                    |                   |
|--|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| Article (Chap.) - Opération                  | Montant           | Article (Chap.) - Opération | Montant           |
| 023 (023) : Virement à la section d'investis | -22 284,04        |                             |                   |
| 615221 (011) : Bâtiments publics             | 10 000,00         |                             |                   |
| 6218 (012) : Autre personnel extérieur       | 10 000,00         |                             |                   |
| 6232 (011) : Fêtes et cérémonies             | 2 284,04          |                             |                   |
|  | 0,00              |                             |                   |
| <b>Total Dépenses</b>                        | <b>-11 142,02</b> | <b>Total Recettes</b>       | <b>-11 142,02</b> |

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 2 procurations***

**3°) Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles privées**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçu un courrier de l'école Calendreta de la Commune de LESCAR lui demandant une participation financière aux frais de fonctionnement pour l'inscription d'enfants dont la famille vit à AUBERTIN.

Cette demande de participation concerne 1 famille et 1 enfant.

Conformément aux dispositions de l'article L442-5-1 du Code de l'Education Nationale, réaffirmées par la circulaire du Ministère de l'Education Nationale relative aux langues régionales en date du 14 décembre 2021, le versement du forfait scolaire communal des élèves de l'école Calendreta de la Commune de LESCAR, qui résident sur la Commune, revêt un caractère obligatoire. Selon l'annexe de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, cette participation financière forfaitaire est fonction des dépenses de fonctionnement assumés par la Commune pour les classes maternelles et élémentaires

Pour mémoire, en 2024, la Commune d'Aubertin a fixé son forfait scolaire à la somme de 350€.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser le forfait scolaire suivant :  
Pour les enfants domiciliés sur la Commune d'Aubertin la somme de 350 € par enfant scolarisé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** donne son accord au paiement de la somme de 350 € par enfant scolarisé correspondant au montant de la contribution de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées pour l'année scolaire 2024-2025.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 2 procurations***

**4°) Demande de fonds de concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'ensemble des travaux d'aménagement dans le cadre du soutien à la ruralité et à l'environnement**

Mme le Maire fait le point avec le Conseil Municipal sur les travaux d'aménagement à effectuer sur la commune en 2025, à savoir :

**Travaux dans les bâtiments communaux : réhabilitation de l'étage de la mairie pour un montant total de 166 554.99 € HT**

Mme le Maire propose de solliciter de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées un fonds de concours à hauteur de 30 % et propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement, ci-après :

| Dépenses HT                                   | Montant en €     | Recettes   | Montant en €     |
|---|------------------|--|------------------|
| <b>Travaux dans les bâtiments communaux :</b> | <b>41 703,63</b> | État :<br>DETR   | 36 833,00        |
| <b>Réhabilitation de l'étage de la Mairie</b> |                  | Région Nouvelle Aquitaine:                               |                  |
| Lot 1 : 25 415 €                              |                  | Département Pyrénées Atlantiques :                       |                  |
| Lot 2 : 49 291 €                              |                  | Communautés d'agglomération (FDC) (30% du coût total HT) | 49 466,00        |
| Lot 3 : 19 080 €                              |                  | Autofinancement commune:                                 | <b>80 255,99</b> |
| Lot 4 : 16 202 €                              |                  | Dont prêt  | 60 000,00        |
| Lot 5 : 8 204.60 €                            |                  |  |                  |
| Lot 6 : 11 879.90 €                           |                  |  |                  |
| Lot 7 : 17 469.80 €                           |                  |  |                  |
| Lot 8 : 19 012.69 €                           |                  |  |                  |
| <b>TOTAL HT</b>                               | 166 554,99       | <b>TOTAL</b>   | 166 554,99       |
| <b>TVA</b>                                    | 33 311,00        |  | 33 311,00        |
| <b>TOTAL TTC</b>                              | 199 865,99       |  | 199 865,99       |

Entendu Mme le Maire dans ses explications et en avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'approuver les projets de travaux d'aménagement et le plan de financement d'un montant total de **166 554.99 € HT**,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

**AUTORISE** - Mme le Maire à signer la convention financière relative au FDC ou tout autre document correspondant au projet proposé.

**Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 2 procurations**

**5°) Programme « Fonds Vert 2 2024 » - Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°24REP010**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation des luminaires fonctionnels Route principale

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Fonds Vert 2 2024", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| - montant des travaux T.T.C                                      | 31 075,99 €        |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus | 3 107,60 €         |
| - frais de gestion du TE64                                       | 1 553,80 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>35 737,39 €</b> |

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| - participation TE 64 - FV   | 19 940,43 €        |
| - F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)  | 5 607,48 €         |
| - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres            | 8 635,68 €         |
| - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 1 553,80 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>35 737,39 €</b> |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

***Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 2 procurations***

**6°) Divers**

- a- **Remerciement 8 mai** : Madame le Maire remercie tout le Conseil Municipal de leur présence.
- b- **Remerciements Dons**: les communes de Borce et d'Urdos nous ont adressé un courrier de remerciements suite au don lié aux intempéries de septembre 2024.
- c- **Feu de la Saint Jean** : il aura lieu le 27 juin.
- d- **Electricité église** : en attente d'un nouveau devis.
- e- **Travaux de voirie** : ils vont débiter à partir du 27 mai. Trois chemins sont concernés : le chemin de Pépicq, le chemin du Chin et le chemin Haget.
- f- **Cambriolage** : plusieurs cambriolages sont survenus sur la commune. Nous demandons aux administrés d'être attentifs et de signaler tout comportement anormal.
- g- **Travaux de la Mairie** : les travaux pour l'aménagement de l'étage de la mairie ont commencé. Des bungalows d'hygiène vont être prochainement installés. Les réunions de chantiers sont tous les mercredis matin.

Séance levée à 22h 30

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine HOURS